

**Décision n° 2010/06-07 relative à l'habilitation  
de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la  
construction de Cachan (ESITC Cachan)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan (ESITC Cachan)

Vu le rapport établi par Patrick Chedmail (rapporteur principal), Henry Thonier (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière des 8 & 9 juin 2010

Le directeur, Hervé Fonbaron, entendu

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

L'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan (ESITC) est une école privée, créée en 1992 ; elle est reconnue par l'État.

Elle est installée sur le campus de l'ESTP dont elle partage de nombreuses ressources, mais l'autonomie de l'établissement est formellement acquise. L'école appartient au réseau des ESITC (Cachan, Caen et Metz), qui joue un rôle de plus en plus réduit

La dernière habilitation de l'ESITC de Cachan lui a été accordée en 2007 pour une durée de trois ans avec des recommandations concernant notamment le développement de la recherche, la démarche qualité et le renforcement du potentiel enseignant

L'établissement demande le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan, au titre de la formation initiale sous statut étudiant, à compter de la rentrée 2010.

**1/ Formation**

L'ESITC forme en 5 ans des ingénieurs de la construction avec deux options distinctes choisies en 5<sup>ème</sup> année : « bâtiment » et « routes et ouvrages d'art ». Les promotions sont de 50 à 60 élèves.

La vocation des ingénieurs ESITC de Cachan en sortie d'études est de devenir des « patrons de chantier », hommes et femmes de terrain, conducteurs de travaux, puis d'essaimer dans l'ensemble des fonctions techniques ou commerciales de la profession.

## **2/ Évolution de l'école, suivi des recommandations**

L'habilitation de 2007 était assortie des recommandations suivantes : élaborer d'urgence un plan stratégique de développement de la recherche et établir des partenariats avec des unités reconnues, consolider les partenariats sur le site de Cachan, avec l'Ecole spéciale des travaux publics et avec l'Ecole normale supérieure de Cachan, s'entourer de personnes pouvant aider à créer une stratégie, mettre en place la démarche qualité, renforcer le nombre d'enseignants et d'enseignants chercheurs permanents, revoir le système de crédits ECTS, en évitant en particulier un découpage trop fin, développer l'approche compétence et inclure dans le règlement pédagogique l'obligation du niveau d'anglais B2 + du cadre commun de référence du Conseil de l'Europe, pour la promotion sortante en 2008.

L'école a pris en compte les recommandations, mais les progrès en matière d'amélioration (en quantité et en compétences recherche) du corps professoral et de stratégie de développement de la recherche, sont encore insuffisants.

## **3/ Synthèse de l'évaluation**

La CTI a noté **les points forts** de l'école :

### *Administration de l'école*

- Une équipe de direction et administrative proche des élèves, l'équipe administrative peut être réactive et est au fait de ce qui se passe parmi les élèves. La communication est directe. La gestion de l'école est facilitée.
- La bonne notoriété de l'établissement.
- Une bonne réactivité en répondant positivement aux nombreuses recommandations de l'audit CTI de 2007.

### *Formation*

- Un positionnement de la formation bien identifié, sans dispersion, reconnu par la profession.
- Des moyens matériels à disposition suffisants, même s'ils ne sont pas en propre.
- Un ancrage réel de l'école dans le monde de l'entreprise, en particulier au niveau de la formation.
- Un recrutement maîtrisé, en légère croissance et dont le niveau est en amélioration.
- Le bon rééquilibrage des enseignements
- Les excellents résultats au test externe d'anglais
- La vie étudiante réelle sur le campus.

### *Emploi*

- Le bon suivi des diplômés
- De bons résultats en termes d'insertion

### *Recherche*

- L'association de compétences réelles (emplois et conseils) à la démarche de développement de la recherche
- La signature de la convention de partenariat avec le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, avec pour objectif de contribuer à la structuration de la recherche à l'ESITC de Cachan.

## Et ses points faibles

### *Encadrement*

- En dépit d'un accroissement des effectifs enseignants, l'équipe de direction, pédagogique et administrative est toujours très réduite au regard du nombre d'élèves.

### *International*

- La faiblesse de l'ouverture internationale de la formation et de l'accueil d'étudiants étrangers

### *Partenariats*

- Le manque d'activité des partenariats, localement et à l'international

### *Recherche*

- L'insuffisance de l'insertion de l'école dans son environnement (enseignement supérieur et recherche)
- Un projet stratégique «recherche» qui reste à élaborer.

En conséquence, la CTI décide le **renouvellement pour une durée de 3 ans** à partir de la rentrée 2010 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

### **Pour l'école, la CTI recommande de :**

- Renforcer l'encadrement pédagogique
- Renforcer l'ouverture internationale :
- Accroître significativement le nombre d'élèves faisant un séjour d'études ou en entreprise à l'étranger d'une durée supérieure à 4-6 mois
- Accroître l'accueil d'étudiants étrangers
- Formaliser les partenariats entreprise-école au niveau régional, notamment au travers de l'insertion dans les pôles de compétitivité.
- Elaborer dans un délai d'un an, le projet stratégique «recherche» à 5 et 10 ans

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 & 9 juin 2010

Adopté le en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 29 juin 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 6 juillet 2010

Le président



Bernard REMAUD